



Par Mado Fumunguya,

Secrétaire de Direction au Département d'Évangélisation, Vie de l'Église et Mission (DEVEM) de l'Église du Christ au Congo (ECC), RDC, mariée à un pasteur et mère de cinq enfants

S'engager en tant que membre d'une Église locale

Les raisons pour lesquelles les individus se font membres d'une église locale sont aussi sociales que spirituelles telles que : la conversion à Christ qui engendre le besoin de communier avec les autres chrétiens, la recherche de la guérison, du mariage, de la bénédiction, de la curiosité...

L'église a la responsabilité non seulement de valoriser l'adhésion des membres, mais aussi de leur présenter leurs droits et devoirs ainsi que les bienfaits que ceux-ci leur procurent en tant que membres. Voici quelques promesses que le chrétien fait à son église locale :

1. **Participer régulièrement aux réunions de l'église** : le chrétien doit jouir de la chaleur des réunions de la famille chrétienne. L'adoration collective constitue une part essentielle de la vie spirituelle. Dans cette communion, il bénéficie de l'exhortation qui prend la forme de l'encouragement, du réconfort, de l'avertissement et de l'affermissement sans lesquels la croissance spirituelle est difficile.
2. **Conserver l'unité de l'Église** : l'unité prévient le membre de l'église de tomber dans l'isolement pour se perdre. Les moyens pour y parvenir sont l'amour sincère, les paroles d'édification des uns et des autres, le soutien des frères et sœurs dans le bonheur autant que dans le malheur, dans la faiblesse autant que dans la force.
3. **Respecter les autorités de l'église locale** : l'église dont on devient membre est censée être dirigée par les autorités domptées du pouvoir divin. Par conséquent, ceux qui la rejoignent s'engagent au respect de la hiérarchie établie.
4. **Mettre ses dons au service de l'église** : à travers ses leaders, elle recense les ressources humaines à sa disposition, éclaire leurs dons, les équipe et les développe en service. Le chrétien à son tour met ses dons à la disposition de la famille de Dieu afin que tous les membres en soient édifiés.
5. **Soutenir son église locale par des offrandes, dimes et dons** : cet engagement revêt à la foi une obéissance impérative à l'ordre du Seigneur d'une part, et d'autre part une bénédiction qui profite au chrétien qui en fait usage.
6. **Partager les responsabilités de l'église** : elles consistent à travailler à la fois pour l'expansion du Royaume de Dieu ainsi que pour le bien être holistique de ses membres. Cet engagement marche mieux quant il est exercé dans l'ordre selon les dons reçus du Seigneur.
7. **Ne pas abandonner son assemblée** : l'église offre au nouveau membre l'opportunité d'intégrer la famille des frères et sœurs avec qui partager la foi.

S'engager envers une Église, c'est vivre une vie digne du Seigneur Jésus-Christ par un bon témoignage, c'est participer au ministère avec ses dons en tout dévouement, conserver respectueusement la communion avec les autres membres et avec Dieu.